

AVIS DE VALEUR DE BIEN IMMOBILIER

Année fiscale 2023-24 (ceci n'est pas une facture)

15 janvier 2023

Propriétaire(s)

Adresse du bien

Arrondissement : ___ Bloc : ___ Lot : ___

Catégorie fiscale : ___ Catégorie du bâtiment : ___ Unités : ___

VOTRE AVIS DE VALEUR DE BIEN IMMOBILIER (NOPV) EN BREF

Valeur marchande en 2023-24 : _____ \$

Valeur estimée en 2023-24 : _____ \$

Vos exonérations de l'impôt foncier : _____

Voir ci-dessous une estimation de votre impôt foncier 2023-24.

QU'EST-CE QUE CET AVIS ?

Ceci est votre avis annuel de valeur de bien immobilier (Notice of Property Value, NOPV). **Ce n'est pas une facture, et aucun paiement n'est requis.** Cet avis :

- vous informera de la valeur estimée de votre bien immobilier pour l'année fiscale 2023-24 et expliquera comment la contester si vous estimez qu'il y a une erreur;
- vous expliquera la façon dont les impôts fonciers sont calculés;
- vous fournira une estimation de l'impôt foncier sur votre bien immobilier pour l'année fiscale 2023-24.

Veillez conserver une copie de cet avis dans vos dossiers. Vous pouvez également consulter votre NOPV et vos factures de l'impôt foncier sur www.nyc.gov/nopv.

IMPÔT FONCIER 2023-24 ESTIMÉ

Nous ne pouvons pas calculer votre impôt foncier 2023-24 tant que le nouveau taux d'imposition n'a pas été établi par le conseil municipal. Jusqu'à cette date, vous paierez le taux 2022-23. De nombreux facteurs influencent le montant de l'impôt, notamment les exonérations et abattements dont vous pouvez bénéficier.

Le tableau ci-dessus présente une estimation du montant que vous devrez en multipliant la valeur imposable de votre bien immobilier par le taux d'imposition actuel de ____%. Ce tableau est fourni à titre d'information uniquement ; le montant réel que vous devez peut être différent, en fonction du taux d'imposition 2023-24 et la valeur de vos exonérations et de vos abattements.

Année	Valeur imposable		Taux d'imposition		Impôts fonciers
2023-24	_____ \$	x	0,_____	=	_____ \$

DATES CLÉS

1er mars 2023

Dernier jour pour contester votre valeur estimée (biens immobiliers de catégories 2 et 4).

15 mars 2023

Dernier jour pour demander un réexamen de la valeur marchande (biens immobiliers de catégorie 1).

Dernier jour pour déposer une demande d'exonération d'impôt.

3 avril 2023

Dernier jour pour demander un réexamen de la valeur marchande (biens immobiliers de catégories 2 et 4).

1er juillet 2023

Début de l'année fiscale 2023-24.

**Pour en savoir plus,
visitez**

www.nyc.gov/nopv

COMMENT VOS IMPÔTS FONCIERS SONT CALCULÉS

Les impôts fonciers sont déterminés à l'aide d'une formule complexe qui prend en compte de nombreux montants et calculs différents. Rendez-vous sur www.nyc.gov/nopv pour plus d'informations sur l'évaluation et l'imposition des biens immobiliers.

SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC CES VALEURS	
Contestez votre valeur marchande auprès du Département des Finances (Department of Finance)	Contestez votre valeur estimée auprès de la Commission fiscale (Tax Commission) de la ville de New York
<p>Si vous estimez que le Département des Finances a commis une erreur dans la détermination de votre valeur marchande, vous pouvez soumettre un formulaire de « Request for Review » (Demande de réexamen). Vous pouvez vous procurer ce formulaire sur www.nyc.gov/nopv ou en composant le 311.</p> <p>De nombreux propriétaires de biens immobiliers envisagent de demander le réexamen de leur valeur marchande dans l'espoir de réduire leur impôt foncier. Toutefois, votre impôt foncier ne baissera pas à moins que vous ne puissiez prouver que votre valeur marchande devrait être inférieure à la valeur marchande réelle.</p> <p>Date limite de dépôt :</p> <p>Biens immobiliers de catégorie fiscale 1 : 15 mars 2023 Autres biens immobiliers : 3 avril 2023</p>	<p>Vous avez le droit de contester votre valeur estimée auprès de la Commission fiscale de la ville de New York, une agence indépendante distincte du Département des Finances. La Commission fiscale a le pouvoir de réduire la valeur estimée de votre bien immobilier, de modifier sa catégorie fiscale et d'ajuster vos exonérations fiscales. La Commission fiscale ne peut pas modifier votre valeur marchande, la description du bien immobilier ou la catégorie du bâtiment.</p> <p>Votre demande doit être reçue avant la date limite de dépôt. Pour accéder aux formulaires de recours de la Commission fiscale, rendez-vous sur www.nyc.gov/taxcommission. Vous pouvez également vous rendre dans un centre d'affaires du Département des Finances (adresses sur www.nyc.gov/nopv). Pour plus d'informations, composez le 311.</p> <p>Date limite de dépôt :</p> <p>Biens immobiliers de catégorie fiscale 1 : 15 mars 2023 Autres biens immobiliers : 1er mars 2023</p>

À VÉRIFIER : LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE BIEN IMMOBILIER

Le Département des Finances dispose des informations suivantes dans le dossier de votre bien immobilier. Veuillez vérifier ces informations et nous signaler toute erreur en remplissant le formulaire « Request to Update » (Demande de réexamen), disponible sur www.nyc.gov/nopv ou en composant le 311.

Propriétaire(s) : _____	Catégorie du bâtiment : _____	
Zonage principal _____	Façade du terrain _____	Longueur du terrain _____
Superficie du terrain (sq. ft.) _____	Forme du terrain _____	Type de terrain _____
Proximité _____	Façade du bâtiment _____	Longueur du bâtiment _____
Nombre de bâtiments _____	Style _____	Année de construction _____
État extérieur _____	Surface habitable (sq. ft.) _____	Surface non habitable (sq. ft.) _____
Unités commerciales _____	Surface commerciale (sq. ft.) _____	Unités résidentielles _____
Type de garage _____	Superficie du garage (sq. ft.) _____	Classe du sous-sol _____
Surface du sous-sol (sq. ft.) _____	Type de sous-sol _____	Type de construction _____
Murs extérieurs _____	Nombre d'étages _____	

CE QUI A CHANGÉ : COMPARAISON DES ANNÉES FISCALES 2022-23 ET 2023-24

	Année en cours (2022-23)	Année prochaine (2023-24)	Modification
Valeur marchande	_____ \$	_____ \$	+/- _____ \$
Pourcentage d'estimation	___ %	___ %	--
Valeur estimée	_____ \$	_____ \$	+/- _____ \$
Valeur marchande réelle	--	_____ \$	--
Valeur de l'exonération	_____ \$	_____ \$	+/- _____ \$
Valeur imposable	_____ \$	_____ \$	+/- _____ \$

EXONÉRATIONS FISCALES POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

La ville de New York propose des allègements fiscaux, connus sous le nom d'exonérations, aux seniors, aux vétérans, aux membres du clergé, aux personnes en situation de handicap et autres. En plus de réduire votre impôt, de nombreuses exonérations peuvent vous protéger de l'aliénation du bien immobilier. Consultez la fiche jointe pour plus d'informations sur l'aliénation.

La date limite de dépôt pour les exonérations des propriétaires occupants est le 15 mars 2023. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.nyc.gov/nopv ou composez le 311.

L'État de New York propose une allocation STAR qui couvre de nombreux propriétaires occupants et une allocation Enhanced STAR pour les seniors. Si vous avez déposé une demande de crédit STAR ou Enhanced STAR auprès de l'État après le 15 mars 2015, ce crédit n'apparaîtra pas sur le présent avis. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.tax.ny.gov/star.

ABATTEMENT FISCAL COOP/CONDO

Les propriétaires de coopératives et de condominiums peuvent bénéficier d'un abattement qui leur permettra de payer moins d'impôts fonciers.

La ou les unités doivent se trouver dans un bâtiment admissible et constituer la résidence principale du propriétaire.

Vous trouverez davantage d'informations sur l'abattement — notamment sur la demande d'abattement, les exigences de vérification des résidences principales et la procédure de renouvellement — sont disponibles sur www.nyc.gov/nopv.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'informations supplémentaires, contactez le Département des Finances à l'adresse www.nyc.gov/contactcoopabat ou composez le 311.

POUR OBTENIR DE L'AIDE

CONTACTEZ LE DÉPARTEMENT DES FINANCES

Si vous avez des questions sur toute information contenue dans cette notice, contactez le Département des Finances de la ville de New York :

En ligne : www.nyc.gov/nopv

Téléphone : Composez le 311. (En dehors de New York ou pour le service de relais, composez le 212 639 9675.)

Courrier postal : NYC Department of Finance
Correspondence Unit
1 Centre Street, 22nd Floor
New York, NY 10007

ÉVÉNEMENTS DE SENSIBILISATION DU DÉPARTEMENT DES FINANCES

Recevez de l'aide pour comprendre votre avis de valeur de bien immobilier. Pour plus d'informations sur les événements, notamment pour savoir comment s'inscrire et recevoir les actualités, rendez-vous sur www.nyc.gov/nopv ou composez le 311. Apportez votre NOPV à l'événement.

Tous les événements commencent à 17 h et se terminent à 20 h	
7 février Brooklyn	Brooklyn Borough Hall (Mairie d'arrondissement de Brooklyn) 209 Joralemon Street
8 février Queens	Queens Borough Hall (Mairie d'arrondissement du Queens) 120-55 Queens Boulevard
13 février Manhattan	Staten Island Jewish Community Center (JCC) (Centre communautaire juif de Staten Island) 1466 Manor Road
15 février Staten Island	David Dinkins Municipal Building (Bâtiment municipal David Dinkins) 1 Centre Street, Mezzanine North
16 février Bronx	Bronx Borough President's Office (Bureau du président d'arrondissement du Bronx) 851 Grand Concourse, Rotunda

BUREAU DU DÉFENSEUR DES CONTRIBUABLES

Si vous avez fait un effort raisonnable pour résoudre un problème fiscal auprès du Département des Finances mais que vous avez le sentiment de ne pas avoir reçu une réponse satisfaisante, le Bureau du défenseur des contribuables (Office of the Taxpayer Advocate) peut vous aider. Pour obtenir de l'aide, rendez-vous sur www.nyc.gov/taxpayeradvocate et remplissez le formulaire DOF-911, « Request for Help from the Office of the Taxpayer Advocate » (Demande d'aide auprès du Bureau du défenseur des contribuables).

Appelez : Composez le 311. (En dehors de New York ou pour le service de relais, composez le 212 639 9675.)

Courrier postal : NYC Office of the Taxpayer Advocate, 375 Pearl Street, 26th Floor, New York, NY 10038

Si, en raison d'un handicap, vous avez besoin d'un aménagement pour demander et recevoir un service ou participer à un programme offert par le Département des Finances, veuillez communiquer avec le facilitateur de services aux personnes handicapées (Disability Service Facilitator) à l'adresse www.nyc.gov/contactdofeeo ou en composant le 311.